

choses aux autorités. Je dirai à ce propos que peu importe le parti au pouvoir qui vient exposer ces questions au gouvernement central, les gouvernements provinciaux ont tous un certain mérite et ont droit à notre considération. Mais une fois qu'on s'est orienté à travers le fouillis de services qui existent à Ottawa et qu'on a trouvé celui que l'on voulait, les difficultés peuvent encore surgir, et elles ne sont pas faciles à résoudre. Toutes ces recherches causent beaucoup de peine et une perte considérable de temps. Ces représentants—je pense aux hommes publics—réintègrent ensuite leur province et sont accaparés par leur travail ordinaire.

M. Nicholson: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Flemming: Volontiers.

M. Nicholson: Si nous continuons à multiplier les conseils d'expansion économique, ne rendrons-nous pas le fouillis encore plus inextricable? Nous aurons un conseil pour la région atlantique, un autre pour tout le pays, et nous élargissons encore le Conseil national de la productivité.

L'hon. M. Flemming: Je réponds nettement au représentant de Vancouver-Centre par la négative, et je vais essayer d'expliquer cette réponse à la satisfaction de mon honorable ami et des députés. A mon avis, il y a beaucoup de perspectives qui promettent. Il en est certaines que j'ai à peine effleurées hier. Si on institue l'Office prévu par la mesure législative à l'étude, et si on lui assigne certaines fonctions et responsabilités déterminées, quelles qu'en soient l'envergure et la souplesse, on sera assuré, jusqu'à un certain point, que les entreprises avérées rentables, après enquête, et présentées en dernier ressort au gouvernement central—j'espère du moins que c'est ce qui arrivera—auront été examinées à fond. Le ministère intéressé, ou le gouvernement, ou le cabinet, sera assuré que ces projets ont été examinés, et sera disposé à s'en occuper dans le plus bref délai. C'est pourquoi j'ai répondu d'une manière catégorique et à brûle-pourpoint à la question de mon honorable ami qui, je le sais, s'intéresse aux provinces Maritimes, et qui n'a pas posé cette question pour causer de l'embarras à qui que ce soit.

Pour en revenir à la question des enquêtes, monsieur l'Orateur, l'organisme en question sera, je crois, autorisé à s'assurer les services de spécialistes qu'il pourrait peut-être trouver à Ottawa dans les divers ministères, où il s'en trouve un grand nombre, ou encore il pourra employer des conseillers et engager quiconque aurait, à son avis, les connaissances requises sur la question qui fait l'objet de l'enquête.

Je suis convaincu que l'autorité qu'on lui a ainsi conférée mettra ses membres en mesure d'agir rapidement, en réduisant au minimum les pertes de temps, et d'examiner toute situation prometteuse qui, après un examen approfondi, lui semblera mériter d'être prise en considération.

Au cours de la dernière journée, j'ai reçu bon nombre d'appels téléphoniques. Puis-je vous dire, monsieur l'Orateur, qu'ils émanent de toutes les provinces atlantiques. Ceux qui m'ont appelé ne l'ont pas fait pour me dire simplement que la loi sur l'expansion économique de la région atlantique est une mesure magnifique. D'une façon générale, ils ont demandé quand cet organisme serait institué et quand il leur serait possible de lui signaler ces situations prometteuses? A mon avis, c'est là un excellent indice du succès ultime de cet Office.

Maintenant, monsieur l'Orateur, on propose de lire le bill pour la deuxième fois. Je ne crois pas pouvoir en dire, à présent, beaucoup plus long pour éclairer les députés. C'est le principe du bill qui est en cause, et j'estime que tous les députés l'approuvent. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de doute à ce sujet. Toutefois, je dirai qu'il existe peut-être quelque article susceptible d'amendement. J'estime, en effet, qu'il faut combiner toutes nos connaissances à tous pour tenir compte de chaque détail. Je suis donc d'avis qu'il conviendrait d'améliorer certains articles. Je pense d'ailleurs, en ce moment, à une modification de cette nature.

Étant donné que nous parlons du principe du bill, et de l'idée, plutôt générale, d'entreprendre quelque chose dans ce sens, je me demande s'il ne serait pas bon d'oublier tout ce qui s'est passé avant 1962, ou même avant le 5 décembre 1962. Activons l'étude du bill. Examinons-le en tenant compte de ses possibilités éventuelles de ce qu'il peut accomplir. Si nous passons notre temps à critiquer le projet de loi, à nous critiquer les uns les autres, ou à nous engager dans des controverses politiques, ce qui n'est pas si rare dans les provinces Maritimes, ni même dans d'autres régions du Canada, je ne doute pas qu'on puisse alors considérer comme peu de choses l'activité, et même les résultats, de cet organisme. Si nous décidons de ne pas nous demander à qui en reviendra le mérite, mais simplement, d'aller de l'avant, afin de permettre à cet Office d'examiner les situations dont il s'agit et d'y apporter certaines solutions définitives pour le plus grand bien de notre région du Canada, ce sera une bonne mesure, dont les conséquences seront bienfaisantes.

J'estime donc, monsieur l'Orateur, que c'est tout ce que je puisse dire à l'étape de la